



REGLEMENT INTERIEUR - SAISON HIVER 2021 - 2022

✦ Article 1 : Fonctionnement

La garderie peut accueillir au maximum 18 enfants âgés de 16 mois à 6 ans répartis ainsi :

- De 16 mois à -3 ans : maximum de 4 enfants matin et après-midi
- A partir de 3 ans : maximum de 14 enfants matin et après-midi

En période d'affluence, les gardes à la journée complète pourront être limitées au nombre de 4 par semaine et par enfant.

✦ Article 2 : Dispositions Générales

La « Garderie des Poussins » sera ouverte du 4 décembre 2021 jusqu'à la fermeture de la station au 22 avril 2022, du dimanche au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 08h30 à 12h00. L'accueil sera fermé à partir de 10h00. Le samedi après-midi une permanence sera tenue dès 17h00 jusqu'à 19h00.

✦ Article 3 : Admission

Une fiche sanitaire devra être obligatoirement remplie par les parents avant le 1^{er} jour d'entrée à la garderie.

✦ Article 4 : Adhésion

Une cotisation de 2 € vous sera demandée à titre d'adhésion à notre association.

✦ Article 5 : Séjour à la crèche

Les parents doivent fournir les couches et vêtements de rechange. N'oubliez pas le doudou, la tétine (si besoin).

✦ Article 6 : Enfant handicapé

Un enfant handicapé pourra être accueilli dans la mesure où son handicap n'entraîne pas la mobilisation d'un membre du personnel empêchant celui-ci de s'occuper d'autres enfants.

✦ Article 7 : Refus de garde

La Directrice peut refuser un enfant si :

- L'effectif maximum est atteint.
- L'enfant est inadapté au groupe et qu'il exige la présence permanente d'un des membres du personnel, (enfant qui pleure trop, enfant bagarreur...).
- L'enfant est apparemment malade.
- En cas d'accident survenant à l'enfant toutes les mesures seront prises avant même l'arrivée des parents, à savoir :
Soins sur place, appel du médecin le plus proche (médecin de garde selon le jour, hospitalisation si nécessaire).

✦ Article 8 : Délais de réservation – Absences-Annulations - Remboursements

Les parents sont priés de bien vouloir confirmer la réservation au plus tard 2 jours avant le jour de garde. En cas d'absence ou annulation, ils devront prévenir les membres du personnel le plus tôt possible et se référer à nos conditions générales de vente pour les remboursements.

✦ Article 9 : Paiements

Le paiement se réalisera à la réservation dans sa totalité, soit par chèque bancaire, par virement ou en espèces directement à la garderie soit par carte bancaire via le site Internet de l'ESF Chantemerle

✦ Article 10 : Mesures sanitaires COVID

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la garderie les Poussins. Un protocole est affiché dans les locaux

La Directrice

Martine TSALAPATANIS

La Présidente

Carine MERLE